Image not found or type unknown

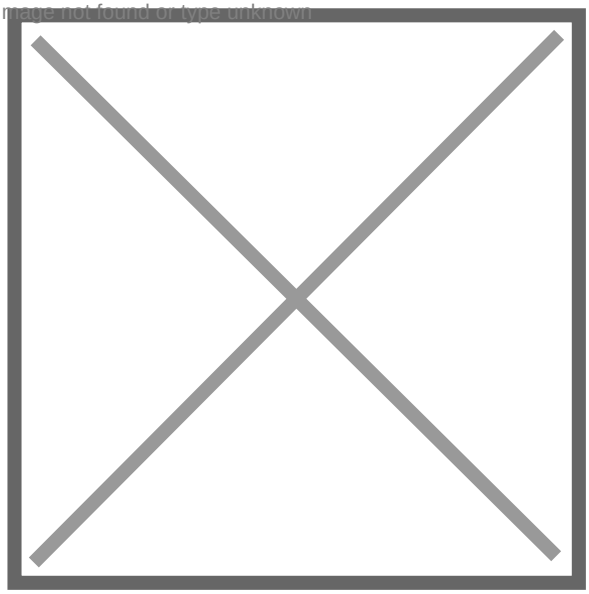

Blocage de l'argent suite divorce chez le notaire

Par **vds**, le **12/05/2009** à **08:26**

Bonjour,
je suis dans une procedure de divorce (date de nonconciliation janvier 2008)
j'ai vendu ma maison le 11/05/2009 et après la signature le notaire m'a indiqué que l'avocat de ma femme demandait le blocage de l'argent jusqu'au divorce (elle demande la prestation compensatoire).je me sens pris au piège .que puis je faire pour débloquer mon argent complétement ou partiellement .
merci par avance
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés